Certaines femmes, comme Marianne Irankunda, auraient souhaitÃ© la lÃ©galisation pure et simple de l'avortement, sans restrictions. "D'abord, on a trop longtemps attendu.

Il ne faut pas se voiler la face, les avortements provoquÃ©s sont trÃ¨s nombreux dans notre pays, mÃªme dans les milieux ruraux. Ils se font en cachette et dans des conditions extrÃªmement dangereuses. Autant donc lÃ©galiser carrÃ©ment l'avortement", estime cette jeune universitaire. Pour elle, le droit de la femme de pouvoir dÃ©cider de son corps, est primordiale. Les statistiques montent que beaucoup de femmes pensent comme elle.

L'avortement, une rÃ©alitÃ©

Environ 60.000 femmes avortent chaque annÃ©e au Rwanda, soit 25 sur 1000, selon une rÃ©cente Ã©tude. Cette Ã©tude recense, pour la premiÃ¨re fois, l'ampleur du problÃ¨me dans ce pays. L'enquÃªte - rÃ©alisÃ©e par le ministÃ¨re rwandais de la SantÃ© et un institut amÃ©ricain spÃ©cialisÃ© dans la santÃ© reproductive, l'Institut Guttmacher, dÃ©taille les raisons et les risques des avortements au Rwanda.

Principale cause d'avortements, d'aprÃ¨s cette Ã©tude : les grossesses accidentelles. Les risques de complications sont d'autant plus nombreux que la plupart des avortements sont pratiquÃ©s par des agents non qualifiÃ©s comme les mÃ©decins traditionnels, les pharmaciens qui utilisent des mÃ©thodes dangereuses, voire les femmes enceintes elles-mÃªmes.

Dans l'amendement qui vient d'Ãªtre votÃ© par les deux chambres du Parlement, le lÃ©gislateur rwandais ne pousse cependant pas l'audace aussi loin que le souhaiterait Marianne. Alors que la loi rwandaise autorise l'avortement lorsque la grossesse met en pÃ©ril la vie de la mÃ¨re, la modification y ajoute trois autres cas : grossesse issue d'un viol, d'un mariage forcÃ© ou d'un inceste.

L'histoire rÃ©cente pÃ¨se lourd

Mais lÃ encore, les avis restent partagÃ©s. "L'avortement provoquÃ© est un crime comme tant d'autres. LÃ©galiser l'avortement, c'est lÃ©galiser la criminalitÃ©. C'est aussi une faÃ§on d'encourager la dÃ©linquance. Si les choses continuent ainsi, on finira mÃªme pas lÃ©galiser l'euthanasie", s'indigne Illuminata Mukashema, employÃ©e dans un ministÃ¨re. "AprÃ¨s le gÃ©nocide contre les Tutsi, nous avons eu le courage d'abolir la peine de mort. On ne peut pas aujourd'hui reculer pour lÃ©galiser l'avortement, le meurtre prÃ©mÃ©ditÃ© d'Ãªtres innocents.

Cet amendement viole le droit Ã la vie consacrÃ© par notre Constitution", estime Marie-ImmaculÃ©e Ingabire, coordinatrice de la lutte contre les violences faites aux femmes. "Je comprends le dÃ©chirement psychologique d'une femme violÃ©e ou mariÃ©e de force mais tuer l'enfant qu'elle porte la traumatiserait davantage.

Ma proposition serait d'accompagner psychologiquement la femme pour qu'elle puisse Ã©lever l'enfant", estime-t-elle. MÃªme avis de la part d'Edouard Munyamariza, porte-parole de la Plateforme de la sociÃ©tÃ© civile rwandaise. "Nous avons fait part de nos prÃ©occupations au gouvernement et au Parlement mais ils n'ont pas voulu nous entendre. Ils campent sur une position qui n'est pas utile Ã la population. Nous demandons alors qu'une consultation populaire, un referendum soit organisÃ© pour que la population puisse trancher."

L'Eglise prend position pour l'enfant

Parmi les milieux les plus hostiles Ã cette lÃ©galisation partielle de l'avortement, figurent naturellement les confessions religieuses. Le 19 avril, le prÃ©sident Paul Kagame a reÃ§u Ã leur demande les reprÃ©sentants des Eglises chrÃ©tiennes.

"Des discussions sÃ©rieuses et profondes", selon un communiquÃ© publiÃ© aprÃ¨s la rencontre par Mgr Smaragde Mbonyintege, prÃ©sident de la ConfÃ©rence des Ã©vÃªques catholiques du Rwanda. Mais au terme de cette audience, les Eglises maintiennent leur position. "Nous choisissons la vie de l'enfant et, tout en comprenant la souffrance de la femme meurtrie dans sa dignitÃ©, nous nous engageons Ã l'accompagner et Ã l'aider pour qu'elle choisisse la vie de l'enfant", Ã©crit Mgr Mbonyintege, dans un communiquÃ©.

Pour sa part, Augustin Habimana, chargÃ© de la communication au Parlement, invite les Ã©glises Ã plus de rÃ©alisme. "Il faut que nous ayons le courage de regarder des deux cÃ´tÃ©s. Pensons Ã une femme obligÃ©e de mettre au monde un enfant qu'elle pourrait ne pas aimer ! Imaginez Ã©galement la stigmatisation d'un enfant qui apprend un jour qu'il est nÃ© d'un viol ou d'un inceste ! La femme n'est pas obligÃ©e d'interrompre la grossesse mais il faut lui reconnaÃ®tre au moins le droit de faire un choix."

La balle se trouve maintenant dans le camp du prÃ©sident Kagame. Entre- temps, grand nombre de Rwandaises traversent la frontiÃ¨re de la RD Congo, pour y pratiquer un avortement clandestin. Les grossesses non dÃ©sirÃ©es semblent Ãªtre une des principales causes de ces actes dangereux. Selon l'Ã©tude menÃ©e par le ministÃ¨re rwandais de la SantÃ©, 47% des femmes enceintes ont Ã©tÃ© engrossÃ©es sans leur consentement.

Par Clive Muhenga